

555

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 41 bis Route d'Harcourt – 14123 Fleury-sur-Orne
978 940 252 RCS Caen
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2025**

QUATRIEME DECISION

Rectification de l'erreur matérielle figurant aux articles 6 et 7 des Statuts – Modifications corrélatives des statuts

L'Associé unique constate qu'une erreur matérielle s'est glissée aux articles 6 « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » relative à l'indication en lettres de la valeur nominale des actions composant le capital social et décide de rectifier cette erreur en corrigeant la rédaction desdits articles comme suit :

« 6. APPORTS

Au titre de la constitution de la Société, l'Associé soussignée a apporté une somme en numéraire d'un montant de mille euros (1 000 €), correspondant au montant du capital social et à 10 000 actions de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune souscrites en totalité et intégralement libérées.

La somme de mille euros (1 000 €) a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de la Banque BRED BANQUE POPULAIRE, dont l'agence est située au 25 rue des Prairies Saint-Gilles à Caen (14000), ainsi qu'en atteste le certificat de la banque dépositaire.

7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 €).

Il est divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, de même catégorie et entièrement libérées. »

* * *

Extrait certifié conforme

Signé de manière électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Le Président

ANDAVEDA, représentée par Monsieur
Stéphane Blondeau

Signé par :

049DB7A9F7224A2...